



**Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés**

Luxembourg, le 9 août 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes et à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias.

Le CID Fraen an Gender a annoncé récemment la fin du projet Expertisa, une base de données recensant des femmes expertes de différents domaines professionnels pour participer à des interviews, conférences et débats.

L'origine de cette base de données remonte à 2010 : le premier « Projet Mondial de Monitoring des Médias » (« *Global Media Monitoring Project* », GMMP), auquel le Luxembourg avait participé, avait montré une représentation des femmes à moins de 20% dans les informations au Luxembourg. Un résultat très faible – et qui a conduit en 2013 à la mise en ligne de ce répertoire d'expertes disponibles pour participer à des interviews, conférences et débats et ainsi valoriser leur expertise en augmentant leur visibilité dans l'espace public. L'idée était donc de fournir un outil à disposition de toute personne – journaliste, mais aussi organisateur de manifestations – qui serait à la recherche d'une femme possédant une expertise particulière.

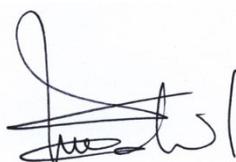
Le projet Expertisa était porté par le CID-femmes et le Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL), et financé par le Ministère de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes et à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias :

- Comment est-ce que le Gouvernement explique la fin du projet Expertisa ? Quelle est son évaluation de la situation ?
- Est-ce que le Gouvernement a cherché à empêcher la clôture de ce projet ?
- Parmi les raisons évoquées dans le communiqué pour expliquer la fin de la base de données et du site web Expertisa, on retrouve le « manque flagrant de personnel et d'heures de travail payées ». Comment le Gouvernement évalue-t-il cette analyse ?
 - De quelle manière est-ce que le Ministère de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes s'est impliqué dans le projet Expertisa ?

- A combien s'élevait l'aide financière accordée ? Est-ce que le Gouvernement estime cette aide suffisante pour vaquer à la tâche prévue ?
- Par ailleurs, le communiqué mentionne « beaucoup d'obstacles lors de la mise en œuvre du projet », notamment en termes de gestion du contenu de la base de données, son développement et sa mise à jour. Est-ce que le Gouvernement était au courant des difficultés rencontrées ?
 - Dans l'affirmative, quelles actions concrètes ont été effectuées pour apporter le soutien nécessaire au développement du projet ?
 - Pourquoi est-ce que ces actions n'étaient pas suffisantes ?
- Si l'actuel Gouvernement ne voyait pas l'utilité d'une telle base de données en lui accordant un financement et un soutien insuffisants, n'aurait-il pas été judicieux de continuer à soutenir le projet au moins jusqu'à ce que le prochain Gouvernement puisse décider de son sort ?
- Est-ce que le Gouvernement estime que la visibilité des femmes dans les informations au Luxembourg a sensiblement augmenté ? Dans l'affirmative, est-ce que le Gouvernement voit un lien avec la mise en ligne de la base de données Expertisa ?
- Dans son communiqué, le CID-femmes attire l'attention sur un projet alternatif, le « *International Female Board Pool* », dont l'objectif est « d'augmenter la part des femmes dans les conseils d'administration des institutions privées et publiques et des corps intermédiaires ». Comment est-ce que le Gouvernement évalue ce projet alternatif ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Octavie Modert
Députée